

## Coordonnées utiles en Belgique

### Bureaux de liaison

#### **Bureau de liaison belge**

Le bureau de liaison belge constitue un premier point de contact pour l'employeur étranger qui souhaite détacher des travailleurs en Belgique. Il est chargé d'informer les employeurs et les travailleurs détachés en Belgique sur les questions d'ordre général en droit du travail et des les aiguiller les cas échéant vers les services compétents.

Il est également chargé d'assurer la collaboration entre les différentes autorités publiques concernées (Inspections du travail, ...).

Coordonnées :

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Direction générale Relations individuelles du travail  
Rue Ernest Blerot, 1  
1070 BRUXELLES  
Téléphone : +32(0) 2 233 48 22  
Fax : +32 (0) 2 233 48 21  
E-mail : [rit@emploi.belgique.be](mailto:rit@emploi.belgique.be)

#### **SPOC (Single point of contact) opérationnel**

Au sein de la direction générale du Contrôle des lois sociales, a été institué un SPOC opérationnel qui travaille de concert avec le bureau de liaison. Le recours au SPOC n'est pas destiné aux particuliers et aux entreprises, mais aux administrations du travail et services d'inspection qui souhaitent avoir des renseignements ou obtenir une collaboration dans des dossiers opérationnels de contrôle.

Coordonnées :

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Direction générale Contrôle des lois sociales  
Mme Nelly Lievens – inspectrice sociale - conseillère  
Rue Ernest Blerot, 1  
1070 BRUXELLES  
Téléphone : +32(0) 2 233 52 74  
Fax : +32 (0) 2 233 48 27  
E-mail : [SPOC.LabourInspection@emploi.belgique.be](mailto:SPOC.LabourInspection@emploi.belgique.be)

## **Les différents services fédéraux d'Inspection du travail**

### **Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale**

#### **Direction générale du Contrôle des lois sociales**

(Mission générale : assurer le respect de la mise en œuvre des politiques en matière de relations collectives et individuelles du travail en jouant un rôle d'information, de conseil, de prévention et de répression)

Rue Ernest Blérot, 1  
1070 Bruxelles  
Tél. : +32(0) 2 233 41 11  
Fax F : +32(0) 2 233 48 27  
Fax N : +32(0) 2 233 48 29  
E-mail : [cls@emploi.belgique.be](mailto:cls@emploi.belgique.be)

#### **Direction générale Contrôle du Bien Être au travail**

(Mission générale : améliorer de façon permanente le bien-être au travail des travailleurs et assurer le respect de la mise en œuvre des politiques en matière de bien-être en jouant un rôle de conseil, de prévention et de répression au travail)

Rue Ernest Blérot, 1  
1070 Bruxelles  
Tél. : +32(0) 2 233 45 11  
Fax : +32(0) 2 233 42 31  
E-mail : [cbe@emploi.belgique.be](mailto:cbe@emploi.belgique.be)

### **Service Public Fédéral Sécurité sociale**

#### **Direction générale Inspection sociale**

(Mission générale : d'exercer un contrôle et de veiller à l'application correcte des lois relatives à la sécurité sociale)

Centre Administratif Botanique  
Finance Tower  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 110  
1000 Bruxelles  
Tél.: +32(0) 2 528 65 46 ou +32(0) 2 528 65 47  
Fax: +32(0) 2 528 69 02 ou +32(0) 2 219 28 30

## **L'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.)**

### Direction générale des services de l'Inspection

(Mission générale : encadrer les employeurs et leurs mandataires pour l'application de la législation sociale et l'établissement de leurs déclarations, en les conseillant et en les contrôlant)

Office national de sécurité sociale

Place Victor Horta 11

1060 Bruxelles

Tél.: +32(0) 2 509 31 11

Fax: +32(0) 2 509 30 19

## **L'Office National de l'Emploi (O.N.Em)**

### Service Sauvegarde du régime

(Mission générale : examine la conformité des déclarations faites en matière d'assurance-chômage, d'interruption de carrière et de prépension)

ONEm

Boulevard de l'Empereur

1000 Bruxelles

Tél. : +32(0) 2 515 41 11

Fax : +32(0) 2 514 11 06